

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7303696201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7303696201>

Cette annonce a été mise en ligne le **22 septembre 2022** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

BASEROLO

*Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
11 ter rue de la Billette - 49390 LA BREILLE LES PINS
RCS LE MANS*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 septembre 2022 à LA BREILLE LES PINS (49), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BASEROLO

Siège : 11 ter rue de la Billette 49390 LA BREILLE LES PINS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 20 000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France : Maçonnerie -Taille de pierres. L'étude et la réalisation de tous travaux de construction, de maçonnerie et de réparation d'ouvrages immobiliers, y compris la préfabrication. Toutes opérations quelconques industrielle, commerciale, financière contribuant à la réalisation de cet objet, * la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; * la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; * la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou

connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, le cédant ne prenant pas part au vote.

Président : La société EXOBA, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 21 rue Robert Garnier – 72000 LE MANS, immatriculée 881 631 626 RCS LE MANS, représentée par Monsieur Xavier SERMAGE, son gérant. Directeur général : La société LONGCH' & CO, société à responsabilité limitée au capital de 145 000 euros, dont le siège social est au 52 rue des Maillets - 72 000 LE MANS, immatriculée 892 167 172 RCS LE MANS, représentée par Monsieur Arnaud LONGCHAMBON, son gérant

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS.

POUR AVIS Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

